



Directeur de la publication :
Marc PUYGRENIER
Rédacteur en chef :
Jean-Paul CROS
Comité de rédaction :
Antoine Conéjero, Jean-Paul
Cros, Jacqueline
Puygrenier, Guy Viala.
Jacques Faucher (1929-
2012), Marie-Hélène Weber
(1958-2008).

Numéro 55

n°97 ancienne série

4^e trimestre 2015

Commission paritaire en cours
Imprimerie spéciale

Abrogation de la loi Debré

« Avec le pluralisme qu'institue la loi Debré, et des écoles privées qui remplissent une fonction de service public, bénéficient de fonds publics, mais conservent leur caractère propre, on est aux antipodes du juridisme laïque des fondateurs de l'école républicaine. », écrit Antoine Prost, ancien responsable du SGEN-CFTC dans son livre « *Education, société et politiques - 1992* ». Bien écrit, effectivement la loi Debré adoptée le 23 décembre 1959 par le parlement croupin de la V^e République naissante et publiée le 31 décembre 1959 est la plus grave attaque portée contre la loi de séparation, elle est à la base de toutes les lois anti-laïques adoptées depuis par tous les gouvernements de droite comme de gauche.

C'est contre cette attaque à la loi de 1905 qui inscrit dans son article II : « *La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte.* » que le CNAL (Comité National d'Action Laïque) répliqua par une campagne de pétitions et un rassemblement le 19 juin 1960 à Vincennes où 350 000 citoyens jureurs adoptèrent le serment suivant : « Nous, délégués des pétitionnaires des communes de France représentant 10 813 697 Françaises et Français de toutes origines et de toutes opinions, ayant signé la protestation solennelle contre la loi scolaire de division du 31 décembre 1959, faisons le serment solennel, *de manifester en toutes circonstances et en tous lieux notre irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la Nation ; de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ; et d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'École de la Nation, espoir de notre jeunesse.* »

La loi Debré avait pour objectif de sauver financièrement un enseignement privé qui avait perdu beaucoup d'influence depuis les largesses de Vichy. Elle remplit totalement son rôle, 10 milliards sur le plan national et pour prendre l'exemple d'un département :

Sommes versées aux établissements scolaires sous contrat d'association pour le département de l'Hérault

Lycées (12) : en 2014 par la région Languedoc Roussillon

Part matériel : 1 645 934 euros - Part personnel : 1 111 362 euros : Total : 2 757 296 euros

Collèges : en 2015 par le Conseil Général de l'Hérault

4 171 500 euros + 160 000 euros (collèges hors département) : Total : 4 331 500 euros

Ecoles : 61 dans 33 communes

En 2014/2015 : 11 778 élèves scolarisés soit 11,10% des élèves scolarisés dans le 1^{er} degré de l'Hérault. (Chiffres de l'IA)

Agde (2) 785,90 euros par élève - 262 490,60 euros

Béziers (8) 448,55 euros par élève - 878 260,90 euros

Frontignan 120 150 euros OGE

Lunel 258 euros par élève - 99 846 euros

Montpellier (16) 515 euros par enfant
1348 élèves Maternelle : 694 220 euros
2218 élèves élémentaire : 1 142 270 euros
Total : 1 836 490 euros

Sète (4) 654,50 euros par élève - 407 753,50 euros

Au total pour 46 écoles sur 61 : 4 009 515,40 euros. (Il manque les écoles de Baillargues, Bédarieux, Canet, Cazilhac, Clermont l'Hérault, Fabrègues, Ganges, Marsillargues, Pézenas(2), Pignan, St André de Sangonis, St Jean de Fos, St Pons de Thomières et Villeveyrac.)

Somme détournée de l'enseignement public au profit des lycées, collèges et écoles privées sous contrat d'association du département de l'Hérault : 10 610 851,40 euros.

Fidèle au serment de Vincennes, l'ACDL affirme : les fonds publics doivent être réservés à la seule école publique, l'école laïque et pour ce faire abrogation de la loi Debré ! L'ACDL soutient l'appel à manifester le 5 décembre lancé par la Libre Pensée.

Jean-Paul Cros, le 13 septembre 2015

faits et méfaits anti-laïques

▼ Elus

Le maire Philippe Saurel a assisté à l'intégralité des manifestations d'hier dimanche, en compagnie d'une grande partie de son conseil municipal. Une parenthèse enchantée en pleine campagne pour les régionales.



Midi Libre 17 août 2015

Les maires changent, mais comme nous l'apprend le «Midi Libre» du 17 août, celui de Montpellier fraîchement élu vient de participer, écharpe tricolore en bandoulière à la procession religieuse organisée par l'église catholique en l'honneur de st Roch, piétinant allègrement la loi de 1905, loi de séparation des églises et de l'état, dont les laïques fêtent le 110^e anniversaire. Sans vergogne, il a assisté à l'intégralité des manifestations. Celui qui déclare vouloir faire de la politique autrement s'est retrouvé dans les pas de ses prédécesseurs. De ce côté pas de changement.

Que le maire de Montpellier ne cache point son attachement à la religion catholique, attachement qu'il partage avec Dominique Reyné, tête de liste du parti de Nicolas Sarkozy aux futures élections régionales, n'est pas le problème. Le problème c'est sa participation, en tant que maire, à une cérémonie religieuse «en compagnie d'une grande partie de son conseil municipal».

Cette «parenthèse enchantée» à laquelle ont participé deux têtes listes aux élections régionales laisse mal augurer de leur capacité à défendre la laïcité institutionnelle.

Pour notre part, la défense de la loi de 1905, passe par notre participation à la manifestation du samedi 5 décembre à Paris pour l'abrogation de la Loi Debré, organisée par la Libre Pensée.

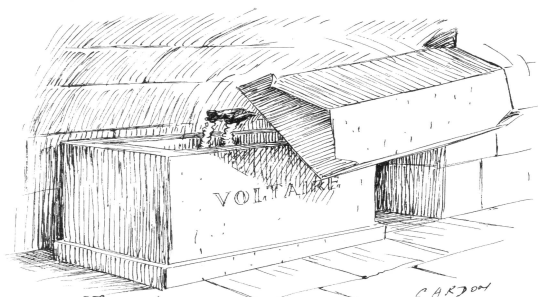
J-P.C, 4 septembre 2015.

Saint-Roch Reynié et Saurel se saluent

Deux des candidats aux régionales, Philippe Saurel (Citoyens du Midi) et Dominique Reynié (les Républicains), se sont retrouvés à l'église Saint-Roch, hier dimanche matin, à l'heure de la messe dédiée au saint (lire en p. 2). Le Montpelliérain et le Ruthénois, qui en découdront à la fin de l'année, ne cachent pas leur attachement à la religion catholique.



L'INSTITUTEUR NE POURRA JAMAIS REMPLACER LE PASTEUR OU LE CURÉ (SARKOZY)



Revue de presse

(à travers «Le Canard Enchaîné»)

Inspiration

Philippe de Beauregard, le maire FN de Camaret-sur-Aigues (Vaucluse), a une conception illuminée de la laïcité (« La Provence », 19/6) : « A la suite de la messe (pour la fête du Sacré-Cœur), j'ai eu un acte de consécration. Ça consiste à demander au Sacré Cœur de Jésus d'être inspiré par lui dans mes actes administratifs pour la commune. »

Et, pour boucler son budget, il ira prier à Lourdes ?

Festival de scan

Churchix, dispositif de reconnaissance faciale, est utilisé dans de nombreux lieux de culte, en particulier aux US. Selon « Courrier international » (2/7), il permet de scanner les visages de l'assistance « afin d'aider les communautés religieuses à analyser leur fréquentation, le nombre de fidèles, mais aussi les menaces ». En analysant sa base de données, une église américaine aurait ainsi pu identifier un « prédateur sexuel » parmi ses ouailles.

Les radins qui refusent de donner à la quête sont prévenus.



Gland bien leur fasse !

Dans « Le Progrès-La Tribune » (16/8), à propos des processions du 15-Août : « Près d'une dizaine de milliers de fidèles ont célébré la Sainte Verge dans les rues du Puy-en-Velay. »

En l'honneur de la Vierge, vite l'érection d'une statue !



Vu

Le pape François s'est déplacé en personne chez un opticien de Rome pour y acheter des lunettes, raconte « Le Parisien » (5/9). Astigmatique, il a essayé des montures pendant quarante minutes, à la grande surprise du commerçant, plutôt habitué à se rendre au Vatican pour faire affaire. Le pontife s'est finalement contenté de verres de remplacement, qu'il a réglés lui-même.

Son patron mégote sur la mutuelle ?

C'est foot !

Yarouba Cissako, jeune footballeur français très prometteur jouant à l'AS Monaco, souhaite quitter son club pour des raisons religieuses (« Le Parisien », 8/9). Son projet : jouer dans un pays où l'islam est majoritaire et devenir imam. Ses formateurs crient au gâchis.

Allah akbar transversale !

C'EST LA GUERRE ENTRE LE PAPE FRANÇOIS ET LA CURIE



Charles Martel et la bataille de Poitiers : de l'histoire au mythe identitaire

Les éditions Libertalia. - qui publient par ailleurs les ouvrages de la collection «N'autre école» associée à notre site et à notre revue -, proposent un livre d'histoire revigorant et d'actualité : **Charles Martel et la bataille de Poitiers : de l'histoire au mythe identitaire**. Nous avons rencontré **William Blanc et Christophe Naudin** les auteurs.

Entretien

[...] QdC - Vous avez construit votre livre en proposant d'une part, une histoire détaillée et contextualisée dans la durée de la bataille de Poitiers et, d'autre part l'histoire de l'histoire de cette bataille. Pouvez-vous expliquer ce choix ?

WB et CN - Justement parce que nous sommes partis du présupposé que peu de gens connaissent le contexte de la bataille de Poitiers. Nous l'avons replacée dans le contexte de l'expansion de l'empire islamique - expansion dans laquelle le facteur religieux n'est pas la seule motivation- , mais aussi dans celui des luttes internes à l'ancien royaume des Francs. Comme l'expliquait, voilà bien des années Michel Rouche, les vrais perdants de Poitiers, ce sont les Aquitains, qui, obligés de faire appel à leur ennemi de toujours Charles Martel, perdent une grande partie de leur autonomie.

Quant à l'historiographie de cette bataille, c'était d'autant plus nécessaire qu'à part le très court ouvrage d'Elisabeth Carpentier, rien n'avait été proposé de sérieux sur le sujet. Or, notre souvenir de la bataille a été forgé non par une lecture critique des sources de l'époque, mais par des fantasmes qui remontent au début du XIXe siècle pour les plus anciens, puis aux théories de Samuel Huntington diffusées durant les années 1990 sur le « choc des civilisations ». Une manière de prendre ses distances avec la conception actuelle de la bataille de Poitiers, comme elle est diffusée par les tenants d'une histoire identitaire, est de se souvenir qu'au Moyen âge ou à l'époque moderne, la bataille de Poitiers, loin d'être considérée comme une date centrale d'une prétendue mémoire collective, était en fait vue au mieux comme un événement secondaire. Charles Martel lui-même était décrit comme un usurpateur ou en train de spolier les biens de l'Église. Ces exemples permettent de comprendre que la vision contemporaine qui veut que le maire du palais franc ait été le sauveur de l'Occident face à l'Orient musulman est le fruit d'angoisses très actuelles, pas d'un travail historique sérieux.

QdC - Votre livre est un livre que l'on peut qualifier à la fois d'universitaire et de grand public. Il est aussi, de fait, destiné aux enseignants. Quelle utilité a-t-il pour les professeurs d'histoire ? Faut-il enseigner la bataille de Poitiers et comment ?

WB et CN - Un professeur d'histoire se doit d'être en formation permanente, notamment en se tenant au courant des plus récentes recherches, tout en renforçant sa connaissance de l'historiographie. Le but de ce livre était



Charles Martel (686-741) sculpté par J. Debay (1802-1862)

justement de faire à la fois une synthèse des travaux les plus récents des historiens sur ce sujet, et de proposer une sorte de bilan historiographique de la bataille, et de Charles Martel. Le Haut Moyen Âge est un parent pauvre de l'enseignement de l'histoire, et des historiens comme Bruno Dumézil regrettent, par exemple, que les Mérovingiens ne soient plus dans les programmes. Aujourd'hui, on étudie l'empire carolingien en parallèle de l'empire byzantin, mais en toute fin d'année de 6e, ce qui signifie qu'il n'est finalement pas souvent abordé - ou très rapidement - vu la difficulté à terminer les programmes. De plus, l'accent est mis sur le caractère chrétien de ces deux empires. Dans le projet de nouveaux programmes qui a été proposé récemment par le CSP [Conseil supérieur des programmes], et qui a tant fait polémique, les empires carolingien et byzantin basculent en 5e, dans le thème « La Méditerranée, un monde d'échanges VIIe-XIIIe siècles ». On ne sait pas ce qu'il adviendra de ces programmes mais pourquoi ne pas imaginer l'étude de cette bataille et surtout de son contexte large dans ce cadre ? Revenir sur les rapports entre les Carolingiens (depuis Charles Martel) et l'Islam (andalou et oriental), dans le contexte de la rivalité avec Byzance, pourrait montrer la complexité des échanges, qui étaient à la fois guerriers, commerciaux et diplomatiques, et ce bien avant les Croisades. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles notre livre commence à la mort de Muhammad, et se termine avec Charlemagne.

[...] QdC - La bataille de Poitiers n'est pas un choc de civilisations ni une « des étapes majeures d'un

affrontement séculaire, de toute façon fantasmé, entre Islam et Chrétienté.» Pouvez-vous donner quelques clés ?

WB et CN - En effet. Tout comme l'Action française imaginait au début du XXe siècle, par germanophobie, l'histoire de France comme un vaste affrontement entre la France et l'Allemagne, l'extrême droite actuelle pense, à la suite d'Huntington, que l'histoire est scandée par des affrontements entre l'Orient musulman et l'Occident chrétien. Mais c'est oublier un peu vite que des alliances ont été possibles. Les chrétiens provençaux s'allient ainsi avec les Sarrasins contre Charles Martel. Pareillement Charlemagne va en 778 à Saragosse à l'appel de princes musulmans en délicatesse avec le pouvoir de Cordoue. Sur le retour, son armée pille la ville chrétienne de Pampelune, et en représailles, les Vascons tendent une embuscade à son arrière garde à Roncevaux. De plus, Charles Martel, son fils Pépin et son petit-fils Charlemagne ont eut plus mailles à partir avec les Saxons païens et Germains qu'avec les Sarrasins. Ce sera aussi le cas au IXe et Xe siècle avec les Scandinaves, qui seront autant le cauchemar des souverains carolingiens que des émirs musulmans de Cordoue. Enfin, la bataille de Poitiers n'oppose pas deux armées engagées dans une guerre sainte. Du côté musulman, le concept de jihad ne se cristallise qu'à la fin du VIII siècle et surtout durant les croisades (XIe-XIIe siècle). Pareillement, dans le camp chrétien, il faut attendre le XIe siècle pour que l'idée d'une guerre sainte soit acceptée par les fidèles et par le clergé. L'affrontement de 732 est plus politique que religieux.

QdC - Pourquoi écrivez-vous que la bataille de Poitiers n'a pas toujours été perçue «comme la grande œuvre de Charles Martel» mais au contraire a été «associée à sa légende noire» ?

WB et CN - C'est même pire que cela. Les légendes noires de Charles Martel ont souvent mis de côté la bataille pour ne retenir que d'autres aspects du personnage. Dès le IXe siècle, des ecclésiastiques diffusent l'idée que Charles Martel brûle en enfer parce qu'il aurait spolié les biens de l'église. Ceux qui propagent cette légende le font surtout pour condamner les descendants du vainqueur de Poitiers comme Lothaire ou Louis le Germanique qui, au cours du IXe siècle, abusent des richesses ecclésiastiques pour financer leur guerre. Condamner Charles Martel présentait l'avantage de ne pas viser directement les auteurs des faits et de prendre comme exemple un ancêtre un peu oublié qui n'avait jamais été roi. Cette légende va connaître un franc succès. On en retrouve régulièrement des traces jusqu'au XIXe siècle, spécialement lorsqu'un pouvoir laïc menace des biens ecclésiastiques. Charles Martel sera également perçu pendant longtemps comme un usurpateur - il est vrai qu'il a poussé vers la sortie les derniers rois mérovingiens -, ce qui le rend suspect aux yeux des chroniqueurs royaux au Moyen âge, pour qui la personne royale est sacrée (ce qui n'était pas le cas au VIIIe siècle). Cette réputation va lui coller à la peau. De nombreux philosophes des Lumières ont ainsi fait du règne de Charles Martel le point de départ de l'absolutisme royal. Pour eux, Charles Martel n'est en rien un héros, mais un tyran.

[...] QdC - Vous faites, entre autres, l'analyse de la Bataille de Poitiers à la fin du XIXe et son instrumentalisation dans un système complexe racialisé. En quoi, ces fantasmes historiques des années 1880 nourrissent aujourd'hui encore le champ politique ?

WB et CN - Drumont associe la victoire de Poitiers à celle des

Aryens contre les Sémites (comprendre les juifs). Pour lui, il était urgent d'associer les juifs aux populations arabes afin de contester le décret Crémieux (1870) qui avait donné la citoyenneté française aux Israélites dans les départements algériens.

QdC - Et pour les historiens ou polémistes plus proches de nous (Renaud Camus, Lorant Deutsch voire Huntington) ?

WB et CN - On retrouve un peu chez ces auteurs le même schéma que sous Drumont, sauf que la cible est différente. Pour le pamphlétaire antisémite, les Sémites (les juifs, mais aussi les musulmans, qu'il confond) ont tenté d'attaquer les Aryens frontalement en 732. Ils ont été arrêtés par Charles Martel aussi retentent-ils d'attaquer, cette fois de manière souterraine, en colonisant l'Europe de l'intérieur. Les islamophobes comme Renaud Camus ont un discours similaire. Pour eux, Poitiers est l'un des grands moments scandant l'affrontement éternel entre l'Occident et l'Islam qui se résume en flux et reflux. Ainsi les croisades seraient une réponse à Poitiers, la colonisation un juste retour de l'avancée ottomane. La perte de l'Algérie sonne pour eux comme le début d'une contre-attaque de l'Islam (alors que le FLN n'est pas un mouvement religieux, mais nationaliste et tiers-mondiste) qui culminerait aujourd'hui par une sorte de contre-colonisation souterraine de la France, ce que Camus appelle le «grand remplacement». Dans ce dispositif, brandir l'exemple de Charles Martel revient tout simplement à assimiler tous les musulmans (ou supposés tels) de France comme des envahisseurs et à appeler à leur expulsion manu militari.

Extraits des propos recueillis par François Spinner pour Questions de classe(s)



*La bataille de Poitiers
vue par le peintre Charles de Steuben en 1837.*

**Cet entretien est reproduit
du site «Questions de classe(s)»**

Coup de tonnerre dans l'Etat espagnol



Martino Noriega, maire de Compostelle

Dans cet article, le Maire indique que la «non participation» de la Mairie de Compostelle à cette cérémonie religieuse à Lugo «*existait déjà pendant les années de la République (1931-1936)*».

Martino Noriega a signalé que cette décision serait communiquée au vicaire général du diocèse de Lugo «*dans les prochains jours*», il explique que sa position a été adoptée «*dans le plus grand respect pour la ville de Lugo, pour cette offrande et pour sa tradition, et aussi dans le plus grand respect de notre programme électoral*» dans lequel il proposait «*la défense d'une institution laïque*».

Le nouveau maire de Saint Jacques de Compostelle, Martino Noriega, investi le 13 juin, n'a pas participé le dimanche 14 juin à la cérémonie religieuse d'offrande dans la cathédrale de Lugo, célébrée depuis les temps anciens du royaume de Galice.

Il a été rejoint par le nouveau maire de A Coruna, Xulio Ferreiro. La cérémonie annuelle regroupe aussi les représentants des communes de Tui, Ourense, Mondonedo, Betanzos et Lugo.

Le représentant de la mairie de Saint Jacques de Compostelle, Manuel Dios a déclaré que la position de Martino Noriega et de Xulio Ferreiro, a été prise par tous les deux dans le «respect de la liberté religieuse» et dans le respect de l'engagement auprès des électeurs en faveur de la «laïcité» et de «la laïcité de l'Etat».

Il y a un accord complet entre les deux listes, Marea Atlantica et Compostela Aberta, qui ont gagné les élections dans ces deux communes, pour ne pas se rendre à la cathédrale de Lugo à l'occasion de cette cérémonie religieuse.

La mairie de Compostelle affirme maintenir ainsi son indépendance par rapport à l'église catholique.

«*Ceci s'appliquera dans tous les cas*» a déclaré Manuel Dios, en soulignant que Martino Noriega ne se rendra pas aux cérémonies religieuses qui auront lieu dans le cadre des fêtes en l'honneur de l'apôtre saint-Jacques, le 25 juillet.

Manuel Dios a indiqué que Martino Noriega avait écrit un article publié sur le site web «Praza Publica» dans lequel il affirme sa position par rapport aux institutions religieuses.

A l'approche de la traditionnelle offrande du 25 juillet, il affirme «*être de ceux qui pensent qu'il ne convient pas à un maire de demander à l'apôtre d'en finir avec le chômage et la corruption*» mais «*d'impulser une politique de transparence et de créations d'emploi*».

Compostelle, le 10 juin 2015



1936 : Bénédiction des troupes franquistes

L'hypocrisie morale, Sainte Bénédicte et Che Guevara

Le 14 novembre dernier, le journal anglais l' **Evening Standard** a publié un court article qui commence par une surprenante affirmation : « *Il y a de la révolution dans l'air à la prestigieuse école catholique Sainte Bénédicte* »

L'école Sainte Bénédicte a été fondée en 1902 et dépend de l'abbaye d'Ealing. C'est la seule école de jour bénédictine en Angleterre. Mais sa notoriété a d'autres sources. Elle s'est rendue célèbre pour son implication dans un scandale de pédophilie vieux de 60 ans. Les moines étaient impliqués jusqu'à la tonsure dans des actes de viol et de torture sexuelle sur des enfants. L'affaire avait été honteusement étouffée par les autorités de l'école et l'Eglise catholique romaine.

Aussi les moines de Sainte Bénédicte ont-ils accepté de changer les noms de ses bâtiments qui rendaient hommage à des violeurs présumés. Mais de telles mesures ne suffisent pas à effacer la mémoire des abus sexuels et à chasser les fantômes répugnants qui hantent chaque recoin de cette « prestigieuse école ». Ainsi, le **Standard** nous informe que « *les braves types font ce qu'ils peuvent pour restaurer l'honneur de leur alma mater* ». Et quelles mesures supplémentaires ces « braves types » ont-ils proposé pour nettoyer les écuries d'Augias de leur vieille école ? Le **Standard** explique : « *une campagne est en cours pour donner à l'un des bâtiments le nom de l'homme qui a tué Che Guevara* ».

Oui, vous avez bien lu. Cet épiscopat de la morale chrétienne et de l'excellence académique est fier d'avoir compté parmi ses élèves celui qui, plus tard, allait assassiner un homme captif et sans défense. « *Je souhaite qu'on change le nom du bâtiment pour celui du lieutenant-colonel qui a capturé Che Guevara, avant de le tuer sur ordre de La Paz* », affirme le « Vieux Priorian » John Burke. « *Il lui faudrait au moins une plaque. Il s'agit de Gary Prado Salmon, qui était notre élève en 1953, lorsque son père était attaché militaire en Bolivie* ». N'est-ce pas incroyable ? L'hypocrisie de ces moralistes religieux est sans limite.[...]

Che Guevara n'a pas été tué au combat. Gravement blessé, il a été fait prisonnier. Ils n'ont pas osé lui donner l'opportunité d'un procès. Ils craignaient la réaction du peuple bolivien et des travailleurs du monde entier. Le Che a été froidement exécuté par les hommes de main de l'oligarchie. En accomplissant leur sale besogne, ces mercenaires ne prenaient aucun risque. Il ne faut pas beaucoup de courage pour fusiller un homme dont les mains sont attachées dans le dos. Et pourtant, on présente ces monstres comme des héros dont les noms doivent être honorés dans une « école prestigieuse » dirigée par des moines. Naturellement, M. Burke précise qu'il n'a jamais été lui-même le témoin de comportements déviants à l'école, laquelle ne s'est toujours pas remise du scandale. « *Personne n'a été au courant de quoi que ce soit de plus grave que des bastonnades excessives* » sur les élèves, assure-t-il au **Standard**. Or, dans la mesure où les « bastonnades excessives » ne sont pas expressément interdites par les Dix Commandements, il faut en conclure qu'elles sont parfaitement conformes à la doctrine chrétienne. Et il ne faut

pas s'étonner du fait qu'un homme considérant l'assassinat d'un révolutionnaire comme un acte digne d'éloge n'ait jamais remarqué quoi que ce soit de fâcheux dans sa vieille école.

[...]
Qu'est-il advenu de l'homme qui a capturé Che Guevara ? Personne ne se soucie du sort de ce misérable individu. Il n'est qu'une note en bas de page de l'histoire. Seul M. Burke est assez aimable pour nous informer : « *Prado dirigeait la patrouille andine en 1966, puis il a tenté un coup d'Etat. Ayant échoué, il a été mis dans un avion pour Miami. Il est ensuite revenu pour prendre le titre de général, avant de devenir ministre du plan – ce qu'il était lorsque je l'ai revu en 1979* ». M. Burke fait preuve d'une touchante sympathie à l'égard du pauvre bougre qui, pour avoir commis le délit mineur de tenter un coup d'Etat contre son gouvernement, a été mis dans un avion pour Miami – où il a sans doute mené grand train en compagnie de tous les autres mafieux et coupeurs de gorges qui, pour défendre la Liberté en Amérique centrale et latine, renversaient des gouvernements sur injonction de la CIA. Mais tout est bien qui finit bien. Le héros M. Burke a terminé sa carrière comme ambassadeur de Bolivie à Londres[...]

Nous ne savons pas si les Saints Pères de Sainte Bénédicte sont d'accord avec la pieuse proposition de M. Burke. Mais une chose est sûre. Longtemps après que le lieutenant-colonel Prado sera mort et oublié de tous, la mémoire d'Ernesto Che Guevara restera une source d'inspiration pour les nouvelles générations luttant pour la transformation radicale de cette société oppressive, corrompue et capable d'engendrer des monstres tels que Gary Prado Salmon.

Alan Woods



Che Guevara né le 14 juin 1928 à Rosario (Argentine), assassiné le 9 octobre 1967 à La Higuera (Bolivie)

Cafés Laïques

Vendredi 9 octobre à 19 h

Salle Jean-Louis Barrault

Conférence - débat :

la Loi Debré



Rivalité

RIVALITE
CHEZ LES FRANÇOIS...



Les articles publiés dans "Défense laïque" n'engagent que la responsabilité des auteurs qui les signent. Il va de soi que cette libre expression laisse à tout lecteur la possibilité de donner son point de vue sur le contenu des articles, étant bien convenu entre nous que l'objectivité ne peut être approchée que par la confrontation des idées, des analyses ou des propositions. Lecteurs, vous avez la parole.

Le Comité de rédaction

bulletin d'adhésion 2015

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adresse électronique :

Adhésion : 10 €

Abonnement : 10 €

Total : 20 €

Chèque à rédiger à l'ordre de l'ACDL - CCP 326029 A - Montpellier et à renvoyer à l'adresse ci-dessous :

A.C.D.L - Res.Colverts Bât 7 - 900, avenue de la Pompignane - 34000 Montpellier